

La Politique belge contre la faim ?

Propositions de la Coalition Contre la Faim

Journée mondiale de l'alimentation : 16 octobre
2010



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim

Une nouvelle crise alimentaire se prépare

Deux ans après la crise alimentaire de 2008

" La colère de la foule au Mozambique et dans d'autres pays était prévisible, ... Nous avons identifié les lacunes du système. Nous savons quelles mesures devraient être prises. Mais le manque de volonté politique et l'absence de tout sentiment d'urgence ont retardé des actions décisives de façon inacceptable. "

"Nous n'avons rien appris du choc de 2008. Il y a eu trop de promesses non tenues, de sommets sans lendemain, de déclarations d'intentions. Rien n'a été fait pour limiter les impacts néfastes de la spéculation sur les marchés. Rien n'a été fait pour réguler le comportement des firmes de l'agro-alimentaire."

Olivier De Schutter, rapporteur spécial de Nations Unies pour le droit à l'alimentation.(Le Monde et JDD 11/09/2010)

Urgence

L'ONU annonce aujourd'hui que le nombre de personnes souffrant de la faim a baissé de 98 millions en un an mais il reste encore 925 millions d'être humains qui sont victimes de la faim, soit un chiffre identique à celui de 2007. Non seulement on n'est encore loin de parvenir à réduire la faim de moitié d'ici 2015 puisque, sur les 15 dernières années, il n'y a pas de véritable tendance à la baisse, mais encore la situation pourrait à nouveau s'aggraver rapidement. En effet, depuis la crise alimentaire de 2007-2008, il y a eu trop peu de changements dans les politiques commerciales, agricoles et de coopération pour empêcher le retour des mêmes crises à très court terme.

Les premières émeutes de la faim ont à nouveau frappé le Mozambique cet été 2010, plusieurs pays d'Afrique (Tchad, Mali, Mauritanie, Burkina Faso, le Nord du Nigeria) sont au bord de la crise, le Niger s'enfonce dans une crise humanitaire. En Inde, faute de moyens, les stocks ne sont pas suffisamment protégés des intempéries. Le marché du blé connaît de graves tensions depuis août 2010, ce qui pourrait entraîner une fortes volatilités des prix sur d'autres produits alimentaires de base suite à l'extrême nervosité des spéculateurs. Si tous les responsables politiques s'accordent pour répéter depuis deux ans que l'instabilité des prix internationaux est un problème central, celle-ci, loin de diminuer, est en augmentation. L'accès aux ressources naturelles devient de plus en plus source de conflits. Les achats et locations massives de terrains fertiles des pays pauvres et riches -appelé accaparements de terres- ont poursuivi leur incroyable expansion menaçant le droit d'accès au foncier de centaines de millions de paysans et renforçant

fortement l'insécurité alimentaire. Les changements climatiques se font sentir davantage de jour en jour et renforcent l'insécurité alimentaire des pays qui n'ont pas les moyens d'y faire face. Les inégalités se renforcent dans la majorité des pays et empêchent une part importante des citoyens de manger à leur faim, affaiblissant du même coup les perspectives pour les paysans qui produisent pour le marché local. Enfin, la remontée prévisible des cours du pétrole fait craindre de nouvelles flambées des matières premières agricoles.



Trop peu d'actes

Bien que de nombreux engagements aient été pris après la crise de 2008, trop peu ont été réalisés. **Les donateurs n'ont pas tenu leurs promesses** et n'ont débloqué en moyenne que moins de 30% des budgets promis. Au niveau multilatéral, la FAO déplore qu'au-delà des paroles, l'on soit si loin des 44 milliards de dollars annuels prévus pour relancer l'agriculture au niveau mondial. Les gouvernements locaux n'ont pas non plus suffisamment réinvesti dans l'agriculture. En outre, si les stocks alimentaires mondiaux ont dépassé le minimum historique atteint en 2007, ils ne sont pas suffisants et, surtout, les mécanismes internationaux pour les libérer font défaut. Les stocks sont pourtant un élément central de la lutte contre la volatilité des marchés et la garantie de stabilité des revenus des producteurs. Ils permettent aussi de garantir des prix stables aux consommateurs et d'éviter que les prix internationaux ne viennent frapper les catégories les plus pauvres de la population. Par ailleurs à ce jour rien, n'a été mis en place pour empêcher la spéculation sur les produits agricoles.

De façon générale, ce sont surtout les efforts pour **défendre et soutenir la production vivrière locale**, c'est -à-dire l'agriculture familiale destinée aux marchés locaux des pays dépendants, qui ont été trop timides.

Il y a eu des investissements mais ils ont été le fait de pays étrangers cherchant à produire leur nourriture hors de leurs frontières, ce qui démontre le manque de confiance qu'ils ont dans le fonctionnement du marché agricole mondial. De plus, il y a surtout eu des investissements réalisés par des fonds spéculatifs et des entreprises privées et utilisant les techniques de l'agriculture industrielle. Nombre de ceux-ci se sont concentrés sur les accaparements de terres, renforçant l'insécurité alimentaire des pays hôtes puisqu'ils peuvent partir aussi vite qu'ils sont arrivés et tourner les talons lorsque les sols ou les ressources en eau auront été épuisés. Les pays du Nord qui ont rarement soutenu les réformes agraires cherchent à présent à protéger des investissements qui vont conduire à une concentration encore plus grande de la terre. Ces accaparements ont malheureusement été légitimés par la Banque Mondiale qui propose une régulation non-contraignante. Cette régulation n'est en fait qu'un code de bonne conduite qui ne tient pas en compte des rapports de force entre paysans et multinationale. Elle ignore surtout le fait que ces terres sont déjà les lieux de vie et sources de revenus de nombreuses populations. De plus, les terres non cultivées aujourd'hui seront nécessaires pour produire de la nourriture et offrir de l'emploi aux populations locales dans les 20 ans à venir. Cette régulation déforce en outre les revendications des organisations paysannes. Celles-ci refusent dans la plupart des cas ces accords parce qu'il y a rarement eu de consultation des populations, elles contestent les pratiques agricoles, parce que ces contrats créeront peu d'emploi, concentreront la propriété foncière et que la part de la production destinée au marché local sera nulle ou extrêmement faibles.

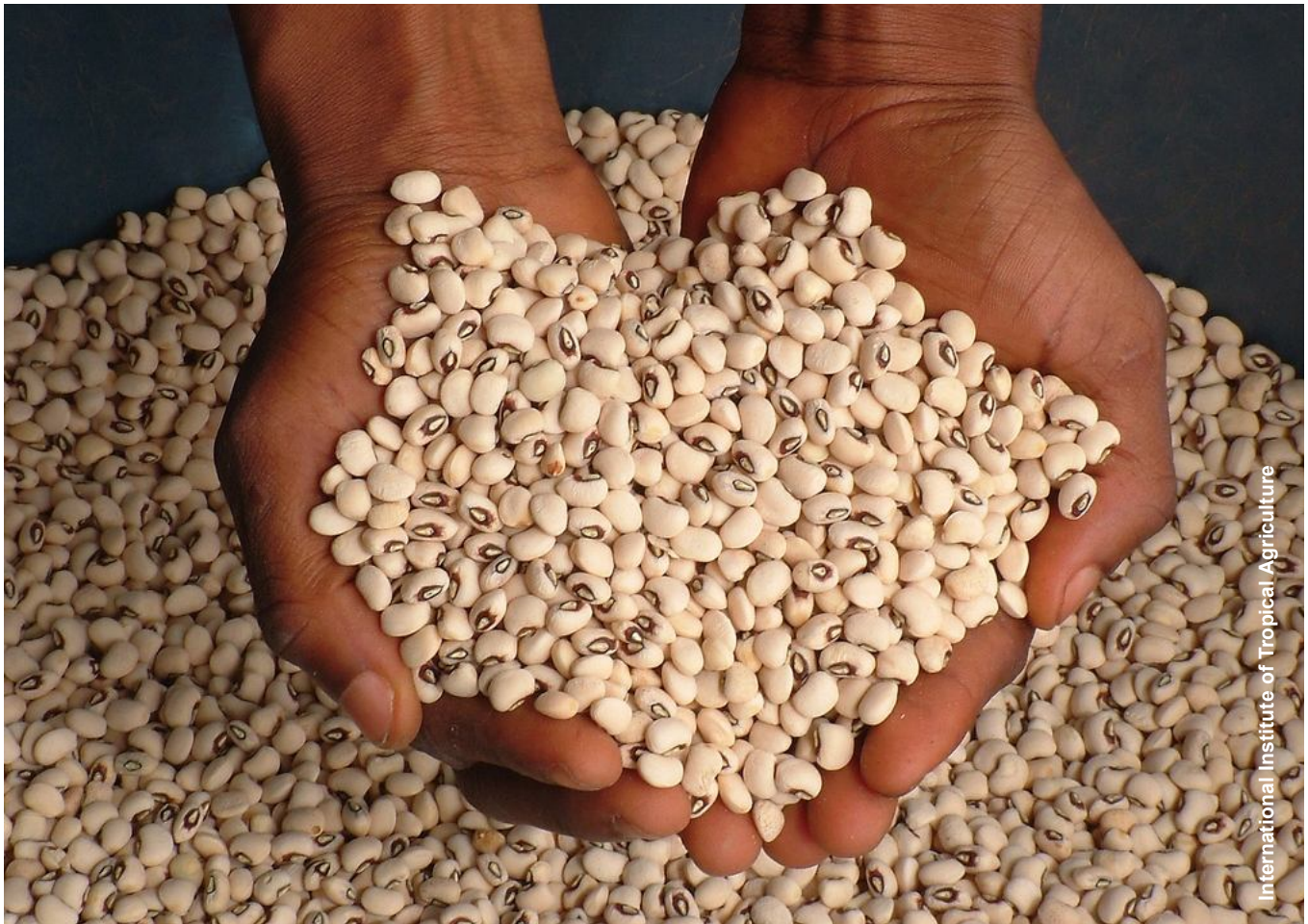


Changer de cap

Pour sortir de la situation de crise il faut réorienter les politiques de coopération, agricoles, climatiques et commerciales vers la souveraineté alimentaire* afin de rendre effectif le droit à l'alimentation tel que défini dans les Directives Volontaires de la FAO.

Pour cela il va falloir sortir de la rhétorique, réaliser nos engagements pris et respecter les priorités suivantes : soutenir l'agriculture par des investissements publics, soutenir directement les producteurs familiaux, protéger le secteur contre les importations à bas prix et le commerce des crédits carbone, défendre des politiques de régulation, de stabilisation, de formation des paysannes et des paysans, de valorisation, de redistribution des terres, d'accès aux moyens de production pour les plus faibles, réorientation vers l'agro-écologie. Il faut des politiques agricoles basées sur l'agriculture familiale qui soutienne la production majoritairement destinée aux marchés locaux et régionaux, la seule à même de sortir les pays frappés par la crise alimentaire de la dépendance sans créer de graves tensions sociales.

Ce sont des orientations que ni le marché ni les investisseurs privés ne peuvent/veulent mettre en oeuvre. Constaté l'urgence et la difficulté de mobiliser des fonds publics ne doit pas pousser nos gouvernements à faire appel à ces investisseurs. Leurs projets ne sont pas construits avec les paysans et leurs pratiques agricoles et commerciales vont à l'encontre des intérêts des populations locales et des plus pauvres en particuliers.



International Institute of Tropical Agriculture

* Nos demandes s'inscrivent dans la souveraineté alimentaire définie comme :

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à un accès régulier, permanent et libre à une alimentation adéquate et suffisante, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles, sans que celles-ci portent préjudices aux droits des autres peuples.

Et la Belgique ?

La Belgique s'est illustrée par des engagements forts qu'il faut souligner en matière de coopération. Elle a ainsi prévu de porter la part de la coopération internationale destinée à l'agriculture à 15% pour 2015. Il faut aussi souligner, d'une part, son implication dans la réforme du Comité Sécurité Alimentaire qui doit orienter les priorités des politiques multilatérales en la matière et, d'autre part, l'énergie dépensée pour diffuser les nouvelles pratiques d'aide alimentaire basées sur l'achat de produits locaux. Les politiques de coopération ont dernièrement fixé leurs priorités dans un document stratégique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces priorités vont dans le sens des attentes des organisations paysannes en mettant l'accent sur l'agriculture familiale, les pratiques agricoles durables, la prise en compte des réalités spécifiques des paysannes, le soutien des organisations paysannes et la valorisation et transformation des productions agricoles.



Mais la politique de coopération n'est pas la seule à influencer les stratégies de soutien à la production agricole des pays du Sud. Le manque de cohérence reste le point faible de l'ensemble des politiques européennes. C'est aussi le cas de la Belgique. L'impact positif des politiques de coopération est trop souvent neutralisé par des politiques commerciales et climatiques inappropriées et non soutenables. De nombreux impacts positifs des politiques de coopération peuvent se voir anéantir par les effets négatifs des politiques commerciales. Au moment où l'on connaît, en Europe, un nouvel équilibre sur les politiques agricoles, où est réaffirmé le rôle central des pouvoirs publics en régulant et en soutenant l'agriculture, n'est-il pas temps de défendre et de soutenir les pays partenaires dans leur fonction d'autorité publique de lutte contre la volatilité des marchés et de garantie de stabilité des revenus des producteurs.

L'orientation des politiques de coopération continue de miser sur l'intégration au marché mondiale. Elles parlent de l'agriculture familiale et prévoient de la soutenir pour mieux accéder aux marchés du Nord. La priorité devrait être clairement donnée au commerce local, national et régional. Seule une extrême minorité de l'agriculture familiale destine sa production aux marchés internationaux, la priorité n'est pas d'augmenter cette part mais d'aider la production locale à rencontrer la demande locale et régionale.

Les propositions de la Coalition contre la faim

D'où viennent ces propositions ?

La Coalition Contre la Faim / Coalitie tegen de honger est une coalition d'une douzaine d'ONG belges impliquées dans la lutte contre la faim et le soutien à l'agriculture. Elle joue, depuis 2002, un rôle d'information et de plaidoyer politique sur les enjeux de la lutte contre la faim. Depuis 2007 elle favorise aussi l'amélioration des pratiques de coopération par un dialogue entre les différents acteurs belges au travers l'organisation de tables rondes et d'ateliers. C'est sur base de ces dialogues que sont construites les propositions qui s'actualisent et s'affinent chaque année. Les dernières tables rondes ont cherché à dégager les améliorations possibles dans les pratiques de coopération au regard du rapport d'Évaluation Internationale des Connaissances, des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement (IAASTD) ont analysé concrètement un cadre de collaboration par des études de terrain en RDC afin de renforcer les synergies entre des acteurs de coopération belge. La Coalition contre la faim s'est également investie dans des contributions à la note stratégique de la DGC relative à l'agriculture et la sécurité alimentaire.

I. Repenser les politiques de coopération

Les priorités soulevées depuis plusieurs années mettent en avant, premièrement, l'agriculture familiale comme étant la mieux à même de répondre aux enjeux alimentaires, sociaux, et environnementaux. Complémentairement sont avancé les systèmes de production familiaux, diversifiés, agro-écologiques ainsi que l'implication des organisations paysannes dans les différentes étapes des politiques de soutien à l'agriculture.

En fonction du contexte international, rappelé en introduction, et suite aux engagements récemment pris par la Belgique, la Coalition contre la faim met cette année en avant les **3 priorités suivantes** :

1. Soutenir en priorité la production alimentaire locale destinée aux marchés locaux et régionaux.

Comment ?

- + En soutenant directement les producteurs familiaux qui produisent pour le marché local/régional sans les pousser à s'orienter vers les marchés internationaux.
- + En soutenant une agriculture diversifiée et agro-écologique qui limite la dépendance des producteurs au pétrole, intrants et brevets.
- + En garantissant l'accès et le contrôle équitable aux ressources naturelles (terre, eau, semences, biodiversité...) et autres ressources productives (connaissances, crédit, infrastructures ...) aux femmes et aux hommes qui les utilisent.
- + En soutenant les programmes de valorisation et transformation des produits agricoles dont les priorités et les modalités sont définies avec les organisations paysannes
- + En augmentant le soutien aux femmes en tant que productrices afin de compenser le peu d'attention dont elles sont l'objet depuis de nombreuses années alors qu'elles interviennent pour une grande part dans la sécurité alimentaire de leurs familles et dans la diversification de la nourriture luttant ainsi contre la malnutrition.
- + En réorientant les programmes de recherche afin qu'ils valorisent mieux les savoirs paysans, prennent mieux en compte des besoins et problèmes des paysans et des paysannes et travaillent en concertation / participation avec des organisations paysannes et autres organisations impliquées dans la sécurité/souveraineté alimentaires.



2. Mettre en œuvre une véritable cohérence des politiques.

Comment ?

- + En renforçant l'implication du Parlement fédéral belge dans les politiques liées à la sécurité alimentaire en instaurant un " pôle " agriculture au sein de la Commission parlementaire des relations extérieures. Son mandat consisterait notamment à organiser un débat annuel au départ d'études d'impact, à auditionner régulièrement les responsables belges dans les institutions internationales sur la cohérence des politiques mises en œuvre par ces institutions avec les objectifs poursuivis par la Belgique en matière de lutte contre la faim.
- + En renforçant la redevabilité des différents acteurs concernés, en particulier celle des gouvernements et des institutions internationales.
- + En adaptant le statut du point-focal agriculture de la DGD afin qu'il puisse assurer plus fortement la cohérence des politiques agricole, commerciale, financière, énergétique et d'égalité des sexes afin de pas entraver les objectifs de coopération.
- + En renforçant le fonctionnement de la plate-forme agriculture et sécurité alimentaire en lui donnant un mandat consultatif reconnu.

3. Lutter contre la volatilité et la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires.

Comment ?

- + En soutenant la reconstitution des stocks alimentaires au plan national et régional et organisant la mutualisation de ces stocks au plan international.
- + En défendant l'interdiction d'activités spéculatives financières sur les marchés à terme agricoles et alimentaires.

Concernant la République démocratique du Congo RDC :

Il ne faut pas abandonner en cours de route la politique de coopération mise en place

Comment ?

- + En maintenant et soutenant le nouveau Plan Indicatif de Coopération (PIC) qui a encore aujourd'hui du mal à être transformé en soutien concret. Ce travail devra prioritairement porter sur le renforcement de la synergie locale avec les organisations paysannes et étendre la collaboration à tous les acteurs au niveau national en préservant un appui à la gouvernance du Ministère de l'agriculture.
- + En soutenant la décentralisation du Ministère et la création et le renforcement des Conseils agricoles ruraux de gestion (CARGs) qui visent le développement rural et agricole et respectent les principes de l'agriculture familiale.
- + En soutenant la concertation entre les acteurs locaux et les donateurs concernés afin d'assurer le dialogue avec les organisations paysannes.

Pour aller plus loin :

- + Œuvrer pour un accès équitable aux moyens de production et à l'appui aux programmes de réforme agraire et à leur application réelle.
- + Soutenir le programme de gestion durable des ressources naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique.
- + Inciter les autres Etats membres de l'Union Européenne à allouer une part plus importante des budgets de la coopération à l'agriculture familiale durable.
- + Renforcer les capacités des organisations paysannes afin qu'elles puissent pleinement assumer leurs rôles et responsabilités en toute légitimité (notamment leurs capacités de décentralisation), et ce, en tenant compte du rôle prépondérant des femmes dans l'agriculture familiale. Cet appui doit s'inscrire sur le long terme pour pouvoir investir dans le capital humain de ces organisations.
- + Soutenir la participation des organisations de paysannes et paysans, des ONG et des autorités locales dans la préparation des commissions mixtes, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.



II. Repenser les politiques commerciales

Si le discours des organisations internationales s'est modifié ces deux dernières années en reconnaissant le rôle central des Etats dans le soutien et la régulation de l'agriculture et en admettant les effets négatifs de la libéralisation sur l'agriculture familiale, les négociations du cycle Doha continuent de prôner la réduction des outils de protection de l'agriculture et les marchés internationaux sont toujours présentés, même aux plus vulnérables et marginalisés, comme des opportunités.

Nos priorités :

1. S'assurer que la souveraineté alimentaire des populations et des Etats ne peut être mise à mal par les politiques commerciales imposant une libéralisation des marchés agricoles

Comment ?

- + En exigeant que les accords commerciaux fassent l'objet de procédures indépendantes et obligatoires d'évaluation des impacts des politiques du Nord sur l'agriculture familiale durable des pays en développement. Ces évaluations doivent être présentées devant le Parlement Européen. Elles doivent, le cas échéant, présenter des alternatives visant à corriger les effets négatifs des politiques européennes, en concertation avec les acteurs concernés. Ces études doivent, de plus, être en mesure d'intégrer la dimension spécifique des rapports de genre.
- + En permettant la protection des marchés contre les importations alimentaires à bas prix grâce, par exemple, au contingentement des importations ou l'imposition de droits de douane variables.

2. Empêcher une contre réforme agraire résultant de l'accaparement des terres

Comment ?

- + En modifiant les accords de protection des investissements étrangers afin qu'ils ne protègent pas les investissements liés à l'accaparement de terres.
- + En empêchant la communication de la Commission européenne sur la protection des investissements prévue pour fin 2010 d'intégrer la protection des investissements fonciers.
- + En empêchant que la séquestration de carbone liée à la biomasse (agriculture, forêts, biotopes,...) ne soit financée via le marché du carbone (mais via des fonds climats publics gérés par la CCNUCC).

Pour aller plus loin :

- + Réguler le marché des produits tropicaux en soutenant la revendication des pays du Sud de mettre en place des accords internationaux assurant une régulation entre pays producteurs et pays importateurs de produits tropicaux (coton, café, cacao, thé, ...) et en soutenant les initiatives du commerce équitable.
- + Retirer les semences des accords sur la propriété intellectuelle en l'ADPIC et en attendant faire appliquer par les pays signataires du Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation les droits des agriculteurs de conserver, utiliser, échanger et vendre leurs semences de ferme et de les protéger du biopiratage et des contaminations par les gènes brevetés.

La Politique agricole commune - PAC - peut avoir des impacts sur l'agriculture familiale des pays du Sud aussi bien lors d'exportation que lors d'importations. La responsabilité de la PAC suppose que les politiques mises en place en Europe ne peuvent pas déstabiliser les marchés intérieurs des pays tiers et menacer leur souveraineté alimentaire. Les réformes successives ont, depuis 1992, progressivement démantelé les instruments de régulation de la production et des importations. Visant à accroître la "compétitivité" dans le but de gagner des parts de marchés, ces réformes ont renforcé l'impact de la PAC sur les pays du Sud. **Nos priorités sont dès lors :**

III. Repenser les politiques agricoles

1. Eviter d'exporter des surplus qui déstabilisent les productions des pays du Sud

Comment ?

- + En renforçant les instruments qui permettent d'accorder la demande à l'offre alimentaire et d'éviter l'exportation de surproduction en dehors d'accords internationaux.
- + En affirmant le droit de l'Europe et de tout autre pays ou régions de protéger son marché contre les importations alimentaires à bas prix grâce, par exemple, au contingentement des importations ou l'imposition de droits de douane variables. De la sorte on renforce la revendication des pays et des organisations paysannes qui vont dans le même sens.

2. Limiter la dépendance au soja

Comment ?

- + En soutenant la production de protéagineux européens et en engageant les négociations permettant de remettre en cause l'entrée dans l'union du Soja hors droit de douane.

3. Limiter la volatilité des prix agricoles

Comment ?

- + En renforçant la régulation des marchés de manière à limiter leur volatilité et à garantir aux producteurs et productrices des prix stables et rémunérateurs aux niveaux nationaux et régionaux. Stabiliser le marché européen participe à la stabilisation du marché mondial.

4. Empêcher le commerce de produits issus de la biomasse produits non durablement.

Comment ?

- + En limitant la surconsommation de produits issus de la biomasse à forte empreinte sociale et écologique et en interdisant le commerce de ceux qui entravent le droit à l'alimentation.
- + En renforçant les instruments de régulation permettant d'accorder l'offre et la demande de produits issus de la biomasse et en modifiant nos modes de production.
- + En renforçant les critères de durabilité au niveau international

Pour aller plus loin :

- + Limiter au maximum les exportations de sous-produits agricoles en dehors d'accords d'importation entre pays du Sud et l'UE
- + Soutenir les conclusions de l'IAASTD faite par plus de 400 chercheurs appelant à un changement radical des modes de production agricole afin de mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.



IV. Repenser les politiques énergétiques climatiques et financières



Denise Miller

1. Les politiques énergétiques

+ L'objectif d'intégrer 10% d'agrocarburants dans les carburants de transport d'ici 2020 ne peut pas se faire au détriment de la sécurité alimentaire, du respect des normes environnementales et sociales et au détriment d'un accès à la terre pour les petits producteurs. Cet objectif devra être évalué à mi-parcours. La priorité doit être une diminution de la consommation en carburant et agrocarburant, l'interdiction d'importer des agrocarburants produits non durablement et la non subsidiation des agrocarburants.

2. Les politiques climatiques

+ S'assurer qu'une part importante des Fonds d'Adaptation - prévus pour les pays en développement pour renforcer leurs capacités d'adaptation au réchauffement climatique, soit orientée vers un soutien à l'agriculture paysanne familiale durable non émettrice de GES.

+ S'assurer que les projets de séquestration de carbone liée à la biomasse (agriculture, forêts, biotopes,....) soient financés via des fonds climats gérés par la CCNUCC et non pas par le marché du carbone et qu'ils soutiennent en priorité la préservation des forêts, des droits des peuples indigènes et la pratique d'une agriculture paysanne familiale durable non émettrice de GES et garante des principes de souveraineté alimentaire.

3. Les politiques financières

+ Défendre l'idée que les nouvelles sources de financements internationales fassent partie de l'aide publique au développement en additionnel et qu'une part significative des fonds prélevés soit allouée au secteur agricole.

+ Interdire la spéculation sur les marchés agricoles et défendre une régulation contraignante des banques et fonds d'investissement européens sur les produits agricoles.

Le calendrier politique

L'agenda des événements politiques qui concernent la lutte contre la faim et la souveraineté alimentaire.

1. Au plan fédéral

- + Les parlementaires assureront le suivi de la **résolution sur la crise alimentaire** votée à la Chambre. A cet effet, un pôle agriculture pourrait être mis en place au sein de la Commission des relations extérieures.
- + Les négociations du nouveau gouvernement devront concrétiser les engagements pris pour amener la part de **l'APD destinée à l'agriculture** en 2015 à 15%. Il faudra veiller à ce que ce budget serve bien l'agriculture, le renforcement de la production et sa valorisation et pas les domaines importants comme les infrastructures.

2. Au plan européen

- + **Les Accords de partenariat économique - APE**: Soutenir la résistance des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - ACP- à signer les accords tant qu'ils ne sont pas radicalement modifiés afin de permettre aux pays ACP d'avoir l'espace politique nécessaire pour mener à bien leurs politiques agricoles et alimentaires. (Ces Accords doivent être avalisés par les parlements nationaux des 27 Etats membres).
- + **Régulation des marchés financiers**: Une directive européenne concernant la spéculation sur les matières premières agricoles sera à l'agenda en 2010-2011.
- + **Durabilité des importations d'agrocarburants**: Une directive européenne devra fixer les critères de durabilité pour l'importation d'agrocarburants durant l'année 2012
- + **Protection des investissements** : La commission doit sortir une communication fin octobre 2010 sur cadre régulant les accords de protection des investissements bilatéraux passés et futurs. La protection des investissements fonciers et agricoles en font partie.
- + **Politique agricole commune - PAC** Les négociations concernant la PAC post 2013 ainsi que sur le Budget européen ont commencé en 2010 et se terminerons mi 2011

3. International

- + **Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce - OMC**: Malgré le l'échec des négociations de septembre 2010, on reparle d'une possibilité de terminer le cycle de négociation. Le cadre général des négociations n'étant pas modifié, on peut craindre qu'un nouvel accord ne limite encore un peu plus l'espace politique permettant de mettre en œuvre la souveraineté alimentaire dans chaque région du monde.
- + **Les négociations sur le Climat**: Les négociations de Cancun (nov-déc. 2010) doivent traiter des financements supplémentaires pour les pays en développement, additionnels aux 0,7% de l'APD pour renforcer leurs capacités de mitigation et d'adaptation au réchauffement climatique, y compris dans le secteur agricole. Les mécanismes de développement propres qui ne conduisent pas à des réductions nettes de réductions de GES (intégrité environnementale) et /ou qui induisent des pratiques, des changements d'affectation des sols et des accaparements de terres préjudiciables au développement durable, doivent être remis en cause.
- + **G20 avril 2011 (France)**: La régulation des marchés agricoles sera à l'agenda des négociations.
- + **FOA (2011)**: Soutenir le projet de directives volontaires pour améliorer la gouvernance de la tenure des terres et des autres ressources naturelles négocié à la FAO (mécanismes de suivi) en 2011 et Utiliser les directives volontaires afin d'empêcher le accaparement de terre et concrétiser les engagements de la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en 2006.



Alzerreca Sébastien

Ce texte est approuvé par :

11.11.11. Koepel van Vlaamse Noord-Zuidbeweging, AD Gembloux, Boerenbond, Broederlijk Delen, Caritas International-Belgique, CNCD-11.11.11, Entraide et Fraternité, FIAN, Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs - FUGEA, Le Monde selon les Femmes, Oxfam-Magasins du Monde, Oxfam-Solidarité, Oxfam Wereldwinkels, SOS Faim, Trias, Vredeseilanden, Wervel

Contact: Stéphane Desgain, +32.2.250.12.64, pfsa@cncd.be <http://www.pfsa.be/spip.php?rubrique93>



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim